

Le 16 juillet 2013

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Marc-des-Carières, tenue en public le 16 juillet 2013 à 19h00 et à laquelle étaient présents messieurs Sylvain Naud, Jacques Bédard et Marc Boivin formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Denis, maire.

Heure du début de la séance extraordinaire : 19h00.

Un avis de convocation a été expédié tel que spécifié à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* à tous les membres du Conseil.

SM-157-07-13

### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**ATTENDU QUE** ledit ordre du jour est considéré ouvert à l'article 4) Divers.

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

### **AVIS DE MOTION : MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR LES ANIMAUX, CHIENS ERRANTS ET CHENILS DANS LES LIMITES DE LA VILLE**

#### **Règlement 266-03-2013**

Monsieur Jacques Bédard, conseiller de la Ville de Saint-Marc-des-Carières, donne avis qu'il sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance un règlement modifiant le règlement sur les animaux, chiens errants et chenils dans les limites de la Ville.

Chacun des membres du Conseil ayant reçu une copie, le directeur général / greffier-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

SM-158-07-13

### **ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES POUR LE REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 271-00- 1997-E**

**ATTENDU QUE,** conformément au règlement d'emprunt numéro 271-00-1997-E, la ville de Saint-Marc-des-Carières souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

**ATTENDU QUE** la ville de Saint-Marc-des-Carières a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions

pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 30 juillet 2013, au montant de 2 199 000 \$;

**ATTENDU QU'**

à la suite de cette demande, la ville Saint-Marc-des-Carières a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Valeurs mobilières Desjardins inc.	98,93100	418 000 \$	1,35000 %	2014	2,35706 %
		429 000 \$	1,50000 %	2015	
		439 000 \$	1,75000 %	2016	
		451 000 \$	2,10000 %	2017	
		462 000 \$	2,35000 %	2018	

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Financière Banque Nationale inc.	98,57200	418 000 \$	1,50000 %	2014	2,50086 %
		429 000 \$	1,55000 %	2015	
		439 000 \$	1,85000 %	2016	
		451 000 \$	2,10000 %	2017	
		462 000 \$	2,30000 %	2018	

**ATTENDU QUE**

l'offre provenant de Valeurs mobilières Desjardins inc. s'est avérée la plus avantageuse.

**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** l'émission d'obligations au montant de 2 199 000 \$ de la ville Saint-Marc-des-Carières soit adjugée à Valeurs mobilières Desjardins inc.

**QUE** demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

**QUE** le maire et le directeur général/greffier-trésorier soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance.

**QUE** CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.

SM-159-07-13

**QUE** CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le directeur général/greffier-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

**REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT 271-00-1997-E :**  
**CONCORDANCE**

**ATTENDU QUE,** conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la ville de Saint-Marc-des-Carières souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 2 199 000 \$;

<b>RÈGLEMENTS D'EMPRUNT #</b>	<b>POUR UN MONTANT DE \$</b>
271-00-1997-E	2 199 000,\$

**ATTENDU QUE,** pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier le(s) règlement(s) en vertu duquel (desquels) ces obligations sont émises.

**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin**  
**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES**  
**CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le règlement d'emprunt indiqué précédemment soit amendé, s'il y a lieu, afin qu'il soit conforme à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard dudit règlement compris dans l'émission de 2 199 000 \$.

**QUE** les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 30 juillet 2013.

**QUE** ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS.

**QUE** CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS.

**QUE** CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le directeur général/greffier-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises ».

**QUE** pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : Caisse Desjardins de l'Ouest de Portneuf.

**QUE** les intérêts soient payables semi-annuellement, le 30 juillet et le 30 janvier de chaque année.

**QUE** les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (chapitre D-7).

**QUE** les obligations soient signées par le maire et le directeur général/greffier-trésorier. La ville de Saint-Marc-des-Carières, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Période de questions

Le Président de la séance invite les citoyens à la période de questions.

SM-160-07-13

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT** que tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jacques Bédard  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** la séance soit levée à 19h20.

**Je, (maire ou président de la séance), ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général / greffier-trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.**

\_\_\_\_\_  
Guy Denis, maire

\_\_\_\_\_  
Maryon Leclerc, dir.gén./greffier-trés.      \_\_\_\_\_  
Guy Denis, maire